

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 96.00.610.001.1 DU 24 DECEMBRE 1996

**Transfert au bénéfice
de la société WEILLER S.A.
des approbations de modèles
antérieurement accordées
aux balances et bascules WEILLER
et aux Etablissements R. WEILLER**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET LE DECRET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société WEILLER S.A., Le Ragon, BP 2, 18320 Torteron.

OBJET

La présente décision transfère à la société WEILLER S.A. le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées aux balances et bascules WEILLER et aux Etablissements R. WEILLER par les décisions suivantes :

- décision n° 3166 A-4m du 25 avril 1966 relative aux bascules dynamométriques AVERY type CL (1) ;
- décision n° 3167 A-4c du 25 avril 1966 relative au dispositif indicateur dynamométrique AVERY (2).

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1966, page 373.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1966, page 374.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

DEPOT DE MODELES

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.07-55, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Centre et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA